

l'on rendit un compte defavantageux au feu Roi mon Bis Ayeul de fa conduite. Ce qui lui a attiré, non feulement la privation de fa Charge de Colonel de Dragons; mais a donné outre cela, une grande atteinte à fon honneur & reputation; enforte que ne pouvant fupporter un état auffi affligeant qu'il prétend n'avoir pas mérité: il nous fupplie de lui accorder un Confeil de guerre, pour juger de fa bonne ou mauvaife conduite, au fait de la guerre, qui lui a attiré la difgrace.

Et ayant bien voulu, de l'avis de nôtre très-cher Oncle le Duc d'Orleans Regent, avoir égard à fa demande: mon intention eft que vous faffiez affembler chez vous un Confeil de guerre, auquel vous appellerez les Srs. Comte de Medavi, Marquis de Mongon, Marquis d'Asfeld, Marquis de Jofreville, Marquis de Cilly, & Marquis de Levy, Lieutenans Généraux de mes Armées; les Srs. de St. Contest & le Blanc, Maîtres de Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, & Confeillers de nôtre Confeil de la guerre; les Srs. de Mauroy, & Marquis de Grandcey, Maréchaux de Camp, & les Srs. Marquis de Vatteville Brigadier de Dragons & Comte de Mareillac Brigadier de Cavallerie. Pour fur les informations qui feront faites par le Sr. de Monverdun, Major du Regiment de Dragons de Boncour, ci-devant Queilus, lequel a fait la fonction de Major Général de Dragons de l'Armée de la Frontiere de Savoye, commandée par mon Coufin le Maréchal Duc de Berwick en l'anné 1711. juger fi ledit Sr. Comte de Villegagnon a manqué de courage & de conduite dans le fait de guerre dont il s'agit. La prefente n'étant pour autre fin. Je prie Dieu qu'il vous ait, mon Coufin, en fa faincte ga-de.

Ecrit